

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141211-2014_A265-DE
Date de télétransmission : 16/12/2014
Date de réception préfecture : 16/12/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A265

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Validation du programme de travaux de réhabilitation de la Route de Grande Campagne à Cabriès

Le 11 décembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 décembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIE Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIE Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – BERNARD Christine donne pouvoir à SUSINI Jules – BONTHOUX Odile donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BOUDON Jacques donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – BOULAN Michel donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CORNO Jean-François donne pouvoir à GERARD Jacky – DAGORNE Robert donne pouvoir à RAMOND Bernard – DEVESEA Brigitte donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MERGER Reine – FREGEAC Olivier donne pouvoir à ALBERT Guy – LAFON Henri donne pouvoir à AMAROUCHE Annie – MALAUZAT Irène donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BARRET Guy – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – TAULAN Francis donne pouvoir à CHARDON Robert – TERME Françoise donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BACHI Abassia – BOUVET Jean-Pierre – CRISTIANI Georges – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – PEREZ Fabien – ZERKANI Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2014

Rapporteur : Roger PELLENC

Co-rapporteur : Michel AMIEL

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Zones d'activités

**Objet : Validation du programme de travaux de réhabilitation de la Route de Grande
Campagne à Cabriès
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

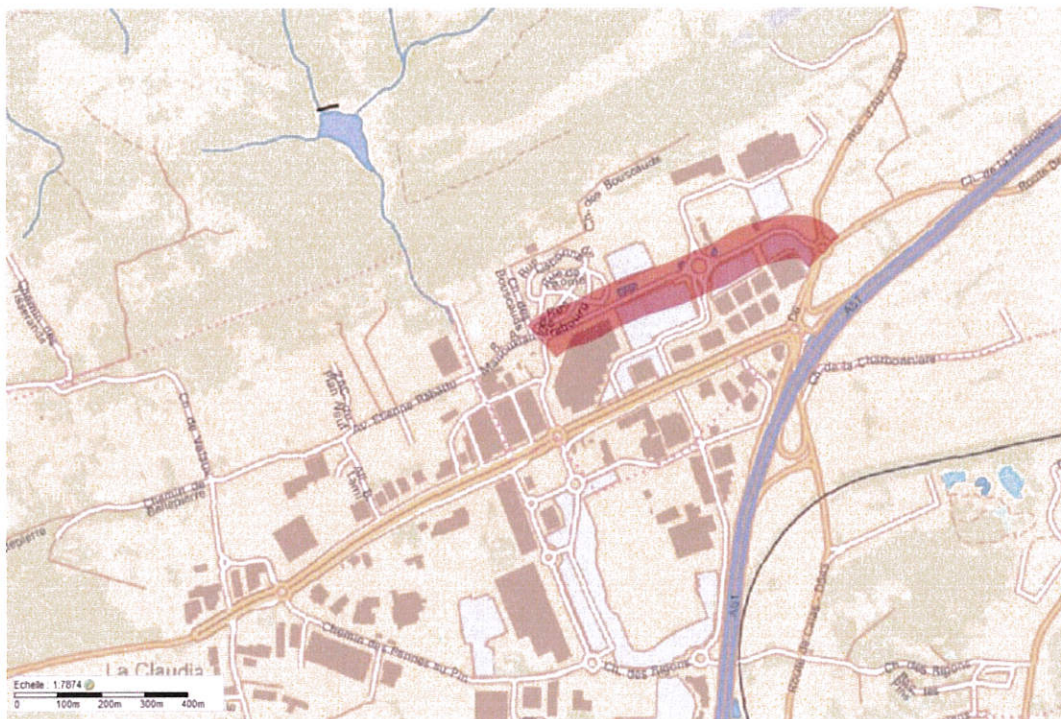
Dans le cadre de sa compétence réhabilitation des zones d'activités, la Communauté du Pays d'Aix s'est fortement engagée sur le périmètre de Plan de campagne. Elle souhaite aujourd'hui s'engager sur un nouveau programme de travaux concernant la route de la Grande campagne sur la commune de Cabriès.

Il est proposé de valider le programme des travaux qui s'élève à 2 100 000€TTC et un coût global d'opération de 2 400 000€TTC.

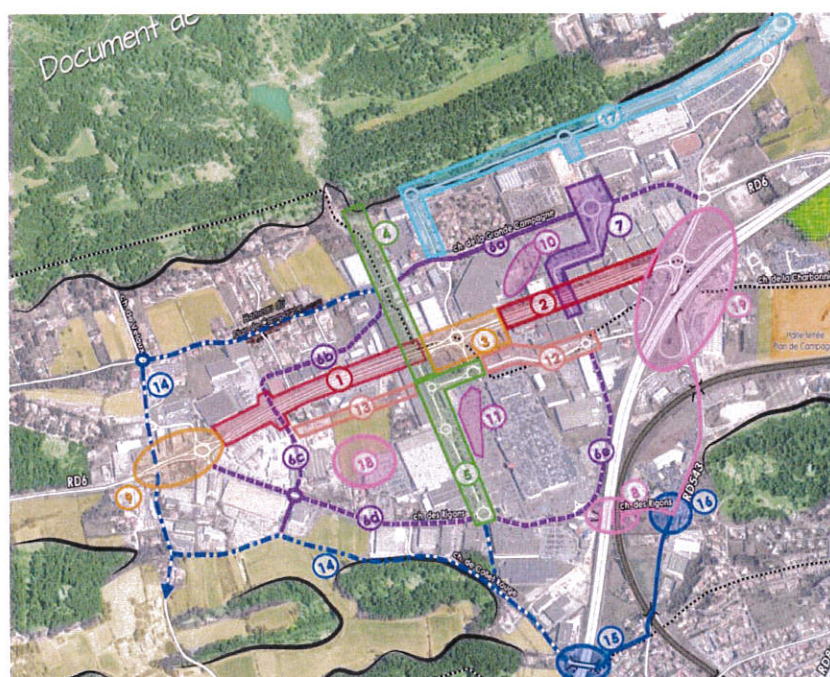
Exposé des motifs :

Dans le cadre de la réhabilitation des zones d'activités, la Communauté du Pays d'Aix (CPA) s'est fortement engagée pour améliorer la zone de Plan de campagne. Depuis 2001 elle a inscrit plus de 12 M€ répartis selon deux objectifs principaux : la mise aux normes des équipements hydrauliques, et l'amélioration de l'aménagement et du fonctionnement de la zone.

Aujourd'hui la Communauté du Pays d'Aix souhaite travailler sur la réhabilitation de la route de la Grande Campagne, située au nord de la zone sur la commune de Cabriès.



Cette voirie est une action importante identifiée par le schéma directeur d'aménagement de Plan de Campagne, qui a été réalisé par la Communauté du Pays d'Aix en 2005. Après les étapes 1,2,3,4 et 5, dont la partie voirie a été réalisée par la Communauté en 2013 et 2014, cette voirie a été identifiée comme l'action suivante : l'action 6a.



Les études préalables de cette opération ont été menées par la commune de Cabriès. Aujourd'hui un programme des travaux a été établi et défini ci-après.

Programme:

Le projet concerne la requalification du Boulevard Interne de la ZAC de Grande Campagne, existant entre le Giratoire Ouest d'entrée à EXPOBAT et le Giratoire Est d'accès à la RD 543.

Il prend en compte :

- La requalification de la voie double sens existante entre le giratoire Ouest d'entrée à Expobat, et le giratoire Est avec la RD543, sur une longueur totale d'environ 700 m. Le réaménagement a pour objectif de réduire la vitesse des usagers et de sécuriser les accès aux enseignes, ainsi la section sera passée en zone 30, deux plateaux traversants seront réalisés, et un terre plein central permettra d'interdire les tourne à gauche.
- Le réaménagement du giratoire central implanté sur cette voie, (giratoire avec un bassin de rétention existant dans l'îlot central).
- La modification de l'accès situé à l'arrière du centre commercial Leclerc en le réintégrant au giratoire central.
- La création de murs de soutènement, en soutien de la voirie, Côté Sud.
- La mise en place de circuits pour les modes doux sur l'espace public, dans le respect de la réglementation pour l'accessibilité des PMR.
- La reprise du réseau d'éclairage.
- La restructuration des réseaux pluviaux au droit du projet, en tenant compte des prescriptions de l'arrêté loi sur l'eau du 11 avril 2011 délivré sur le secteur de Plan de campagne.

Le coût de ces travaux est estimé à 2 100 000 €TTC.

Le coût global de l'opération est estimé (travaux et études) à 2 400 000€TTC.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la commission « Développement Économique et Emploi » du 10 novembre 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **VALIDER** le programme des travaux de l'opération de réhabilitation de la route de Grande campagne (CV15) pour un montant de 2 100 000 €TTC, et pour un coût global d'opération de 2 400 000 €TTC ;
- **DIRE** que les sommes nécessaires au financement du programme seront prises sur le service 3C qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Validation du programme de travaux de réhabilitation de la Route de Grande Campagne à Cabriès

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43
Pour	85
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



15 DEC. 2014